

CLASSES-PARC

APPEL À PROJET SCOLAIRE 2020-2021

Marie-Noëlle DROUET - 02 33 71 65 43 - mndrouet@parc-cotentin-bessin
Animatrice EEDD en charge des projets éducatifs

Date limite des candidatures : mercredi 14 octobre 2020

**Vous souhaitez engager votre classe dans un projet
d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable ?
Le Parc peut vous aider en prenant en charge jusqu'à 80 % des interventions.**

L'OBJECTIF



Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin aura 30 ans en 2021 ! L'occasion de se poser la question : « Qu'en sera-t-il dans 30 ans, à quoi ressemblera le Parc, qu'y feront ses habitants ? »

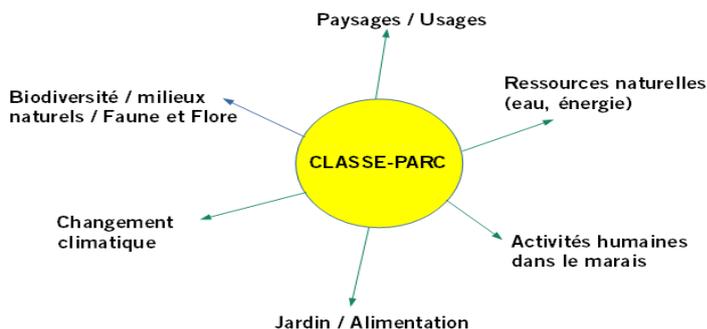
Depuis sa création de nombreuses actions ont été menées auprès des habitants, collectivités, acteurs économiques et depuis 2010, près de 70 000 jeunes ont pu en bénéficier.

Les phénomènes climatiques mettent en relief les conséquences de nos modes de vie sur l'état de notre planète et place l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable au cœur de ces problématiques.

Comment atténuer les causes du réchauffement climatique sur notre territoire, préparer les jeunes à ses effets et leur permettre d'agir d'ici 2050 ?

Au travers de cet appel à projets, le Parc souhaite donner aux nouvelles générations des éléments pour comprendre ce qui se passe ici et maintenant, clés indispensables pour qu'elles se projettent sur leur avenir.

Pour y parvenir, **15 000 €** d'aides financières destinées aux enseignants est prévue sur l'année scolaire 2020-2021 pour aborder avec leurs classes les thématiques suivantes :



PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS SCOLAIRE DU PARC : « LES CLASSES PARC »

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin soutient les projets des classes de son territoire par la prise en charge d'un appui pédagogique. **Le Parc des Marais prendra en charge 80 % des prestations des structures conventionnées** (CIEC et CPIE du Cotentin), qui ne factureront que les 20 % restant à l'établissement.

Ces demi-journées d'intervention assurées par des structures-partenaires ont lieu, dans la mesure du possible, à proximité de l'établissement scolaire d'une part, pour que les élèves s'approprient leur environnement proche et d'autre part, pour limiter les frais de transport, le dispositif ne finançant pas le déplacement des classes.



LES CRITÈRES ET MODE D'EMPLOI

1. TERRITOIRE D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à projets est **réservé aux classes du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.**

Les enseignants sont les porteurs de projets des classes-Parc. **Concernant les collèges et lycées, les projets transversaux seront retenus et les disciplines concernées devront être précisées.**

Pour les regroupements pédagogiques intercommunaux, **au moins une classe située sur les communes historiques** du Parc devra candidater à l'appel à projets pour qu'une classe hors parc soit éligible.

Pour les communes nouvelles et EPCI, **seuls les établissements scolaires situés sur une des communes historiques** du Parc pourront bénéficier des classes-Parc.

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- **Validité de la candidature**

Le dossier de candidature doit être dûment rempli et le projet doit porter sur une ou plusieurs des thématiques suivantes :

> **paysage** : lecture de paysage, découverte des usages associés à ce(s) paysage(s) et évolution au travers des âges. Questionnement sur ce(s) paysage(s) dans 30 ans.

> **biodiversité / évolution du milieu naturel / faune et flore** : éléments caractéristiques du (des) milieu(x) rencontré(s), reconnaissance d'espèces animales et végétales inféodées à ces milieux. État des lieux de la biodiversité présente et évolution possible de l'écosystème d'ici 2050.

> **les ressources naturelles (eau / énergie / matériaux d'écoconstruction)** : quelles ressources naturelles sont disponibles autour de chez moi? Qui en bénéficie (habitants, métiers...) ? Y a-t-il des enjeux autour de ces ressources aujourd'hui, demain ? Lesquels ? Que peut-on envisager pour conserver et valoriser ces ressources ?

> **les activités humaines dans le marais** : quelles activités humaines sont présentes aujourd'hui dans les marais ? Pourquoi ? Ces activités sont-elles compatibles avec la conservation de la nature ? Existeront-elles encore en 2050 ? lesquelles pouvons-nous imaginer ? Pour quelles raisons ?

> **jardin et alimentation** : découverte du sol, des espaces jardinés et des petites bêtes qui y vivent. Questionnement sur les relations entre la faune et flore et le jardinier ; sur l'interaction entre travail du sol et récolte. Quels bénéfices peut-on tirer des productions locales ? Comment limiter le gaspillage alimentaire ? Aurons-nous les mêmes habitudes alimentaires en 2050 ?

> **le changement climatique** : définition du changement climatique ? questionnement sur ses causes à l'échelle mondiale et ses effets à court, moyen et long terme localement. Comment les atténuer sur notre territoire ?



- Accompagnement pédagogique :

L' (les) enseignant(e)(s) sera(seront) accompagné(e)(s) **par l'une de nos 2 structures d'EEDD conventionnées, le CPIE du Cotentin ou le CIEC**, lesquelles peuvent intervenir sur l'ensemble du territoire du Parc :

- le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin (CPIE)** : Mme Bertrand - 02.33.46.37.06 - animation@cpiecotentin.com
- le **Centre d'Initiation à l'Eco-Citoyenneté (CIEC)** : Mme Grandin - 02.33.77.42.50 - ciec@aliguenormandie.org

Un rendez-vous de préparation avec l'une d'entre elle est obligatoire avant le dépôt du dossier joint. Ce contact vise à vous aider dans la formalisation du projet et à déterminer la nature des interventions de l'animateur.

- La durée du projet ne peut excéder l'année scolaire en-cours :

Sont éligibles à cet appel à projet les dépenses d'animation intervenant entre le 09/11/2020 et le 02/07/2021.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION

- Commission d'attribution des classes-Parc

La commission aura lieu durant les vacances d'automne, les classes candidates seront informées des résultats de la commission début novembre 2020.

- Valorisation du Projet

Une valorisation des travaux des élèves devra être envisagée sur la commune où est situé l'établissement scolaire bénéficiaire d'une ou de « classe(s)-Parc ».

Un point sur le contexte sanitaire et donc la faisabilité de cette valorisation sera fait au retour des vacances de printemps.

4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

- Dossier(s) de candidature

Au 1^{er} degré : pour chacun des dossiers « classe-Parc », le porteur du projet doit faire parvenir un dossier de candidature tel que présenté ci-dessous, signé par l'enseignant(e) de la classe candidate et visé par le chef d'établissement.

Au 2nd degré : afin de favoriser l'approche transversale dans les collèges et lycées, au moins **2 disciplines doivent être mobilisées par le projet.**

Une seule candidature peut être déposée par niveau à condition que le projet pour chacune des classes bénéficiaires soient identiques. La (les) candidature(s) devra (devront) être signée(s) par les enseignant(e)s concerné(e)s et visée(s) par le chef d'établissement.

- Clôture des candidatures

La date de clôture de l'appel à projets est fixée au : **mercredi 14 octobre 2020**

- Dossier à retourner à l'adresse suivante :

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Pour plus d'information, contactez :

Marie-Noëlle DROUET - 02 33 71 65 43 - mndrouet@parc-cotentin-bessin
Animatrice EEDD en charge des projets éducatifs

5. MONTANT DES AIDES ET MODALITÉS DE VERSEMENT

Le nombre de projets qui bénéficiera de cet appel à projets n'est pas prédéfini.

Le Parc des Marais choisira les projets à soutenir et les montants des aides accordées en fonction de l'analyse des candidatures et dans la limite de l'enveloppe financière attribuée à cet appel à projets.

L'aide accordée portera sur l'accompagnement pédagogique du projet et les interventions à hauteur de 80 % du coût global d'animation.

En revanche, le coût des transports scolaires ne saurait être pris en charge par le Parc des Marais.

Il est demandé un effort d'autofinancement de 20 % de ce coût global d'animation de la classe-Parc à l'établissement scolaire pour pouvoir bénéficier des classes-Parc.

Un cofinancement par des institutions publiques et/ou privées peut être envisagé.

Le Parc des Marais se tient à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions concernant leur candidature.



CLASSES-PARC

DOSSIER DE CANDIDATURE



Présentation du projet pédagogique pour l'année scolaire 2020-2021

Informations générales

Établissement scolaire :

Adresse complète de l'établissement :

Tél. :

E-mail de l'établissement :

Nom et prénom de l'enseignant référent :

E-mail de l'enseignant :

Niveau de la classe :

Effectif :

**Cadre réservé
à l'administratif**

Date de réception
de la candidature :

Décision et envoi du Parc :

Intitulé du projet :

Rendez-vous préalable obligatoire pris avec* :

- le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin (CPIE)
- le Centre d'Initiation à l'Eco-Citoyenneté (CIEC)

** tout dossier qui serait complété sans rendez-vous avec l'une des deux structures conventionnées ne pourrait être étudié.*

Objectifs pédagogiques du projet :

Étapes de réalisation du projet : remplir le tableau ci-dessous (page 7)

Attestation du demandeur

Certifie l'exactitude des informations rapportées ci-dessus.

Date :

Signature :

ÉTAPES DE RÉALISATION DU PROJET

Date de rendez-vous préalable (obligatoire) :

Structure rencontrée :

Descriptif des séances : sujet d'étude, activités (en classe et/ou sur le terrain)	Séances avec l'animateur : précisez vos attentes	Séances sans l'animateur : perspectives d'exploitation

Clôture des candidatures : mercredi 14 octobre 2020

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

**Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Maison du Parc - 3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS**

> Pour toutes informations complémentaires :

Marie-Noëlle DROUET - mndrouet@parc-cotentin-bessin.fr - 02 33 71 65 43